

Vœu relatif aux conditions de travail et à la privatisation des espaces de la Cité Internationale Universitaire de Paris

Considérant la réduction du nombre de salarié·es de la Cité Internationale Universitaire de Paris de 287 à 233 depuis 2018, alors que dans la même période, la Cité Universitaire a ouvert 9 nouvelles maisons, et accueilli 1 800 résident·es supplémentaires ;

Considérant les nombreuses alertes des organisations syndicales sur les conséquences de cette austérité sur les conditions de travail et les risques psychosociaux pour les salarié·es de la Cité Universitaire ;

Considérant l'existence d'un rapport d'inspection de l'État, établi en février 2025, concluant à une situation de crise structurelle pour les salarié·es de la Cité Universitaire, et formulant des recommandations d'urgence à mettre en œuvre dans un délai de 6 mois ;

Considérant que ces recommandations d'urgence n'ont pas été mises en œuvre ;

Considérant le courrier adressé le 13 janvier 2026 par l'Inspection du travail à la direction de la Cité Universitaire, exigeant notamment l'évaluation de l'impact des suppressions d'emplois sur les conditions de travail, la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels et la reprise d'un dialogue social, et mentionnant l'existence d'un rapport du cabinet Socialconseil qui alertait en mai 2025 sur les risques psychosociaux significatifs dans plusieurs services de la Cité Universitaire ;

Considérant qu'aucune réponse n'a été apportée par la direction de la Cité Universitaire aux organisations syndicales suite aux demandes de l'Inspection du travail ;

Considérant les privatisations récentes et à venir des espaces de la Cité Universitaire, essentiels à la vie des résident·es et rendus inaccessibles pour les résident·es (grande pelouse, installations sportives, bibliothèque), réservés pour des événements commerciaux comme la Fashion Week ;

Considérant l'importance de la mobilisation unitaire actuelle des organisations syndicales, des salarié·es et des résident·es de la Cité Universitaire ;

Considérant que la Mairie de Paris siège au Conseil d'administration de la Cité Universitaire ;

Sur proposition des élu·es du Nouveau Paris Populaire 14^e, le Conseil du 14^e arrondissement de Paris :

Apporte son soutien aux mobilisations des salarié·es et résident·es de la Cité Universitaire ;

Émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Fasse pression en Conseil d'administration pour que les revendications des organisations syndicales soient respectées, et notamment pour que les recommandations du rapport d'inspection de l'État soient mises en œuvre et qu'un suivi de la mise en œuvre de ces recommandations soit garanti et communiqué aux organisations syndicales ;
- S'oppose en Conseil d'administration aux suppressions d'emplois à la Cité Universitaire, et garantisse des conditions de travail dignes pour les salarié·es de la Cité Universitaire ;
- S'oppose aux privatisations des espaces de la Cité Universitaire et garantisse aux résident·es l'accès au sport et à la culture.